

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	19.04.2024
Thema	Landwirtschaft
Schlagworte	Demonstrationen, Innere Sicherheit
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Barras, François
Burgos, Elie
Clivaz, Romain
Füzesséry, Alexandre
Salathe, Laura
Schnyder, Sébastien

Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Burgos, Elie; Clivaz, Romain; Füzesséry, Alexandre; Salathe, Laura; Schnyder, Sébastien 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Landwirtschaft, Demonstrationen, Innere Sicherheit, 1995 - 2016*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 19.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Landwirtschaft	1
Agrarpolitik	1
Forstwirtschaft	2
Internationale Landwirtschaftspolitik	2
Tierische Produktion	3
Pflanzliche Produktion	6
Lebensmittel	7
Tierhaltung, -versuche und -schutz	9

Abkürzungsverzeichnis

WTO	Welthandelsorganisation
SiK-SR	Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates
UREK-NR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
SiK-NR	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
BLW	Bundesamt für Landwirtschaft
EU	Europäische Union
BOM	Branchenorganisation Milch
SMP	Schweizer Milchproduzenten
WBF	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
BWL	Bundesamt für wirtschaftliche Landesversorgung
LDC	Least Developed Countries (am wenigsten entwickelte Länder)
WEKO	Wettbewerbskommission

OMC	Organisation mondiale du commerce
CPS-CE	Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats
CEATE-CN	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
CPS-CN	Commission de la politique de sécurité du Conseil national
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
UE	Union européenne
IP-Lait	L'Interprofession Suisse de la filière lait
FPSL	Fédération des producteurs suisses de lait
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
OFAE	Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays
LDC	Least Developed Countries (Pays les moins avancés)
COMCO	Commission de la concurrence

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Landwirtschaft

Agrarpolitik

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 07.12.2000
FRANÇOIS BARRAS

Bien que l'année sous revue a permis de vérifier les premières expériences d'une agriculture suisse en voie de libéralisation, **la Suisse a été diversement jugée pour ses efforts vers une économie agricole plus concurrentielle** et adaptée au «marché global». Premier pavé dans la mare, l'OMC a publié une étude critiquant assez sévèrement les relents de protectionnisme helvétique, principalement au niveau douanier où les droits de douanes peuvent atteindre 678 % pour des importations hors contingent de viandes et d'abats comestibles. En moyenne, les droits appliqués aux produits agricoles sont près de quatre fois plus élevés que la moyenne globale de 8,9 %, soit une majoration de 33,5 %, selon l'OMC (A noter que les autorités du commerce américaines avaient anticipé ces critiques en dénonçant en début d'année les obstacles douaniers helvétiques, déplorant la part minime des importations américaines en Suisse (5 %)). L'organisation, si elle a apprécié la récente ouverture de la Suisse au regard de la situation quelques années plus tôt, préconise néanmoins une baisse drastique du soutien aux exportations et à l'économie agraire intérieure. Ce rapport ultra libéral a provoqué le courroux de plusieurs représentants du monde paysan suisse. Le parlementaire John Dupraz (prd, GE) s'est ainsi élevé contre cette perspective, proposant au contraire le gel de la libéralisation du marché agricole. Plusieurs mois avant le rapport, les paysans étaient venus en petites délégations manifester à Genève contre la politique de l'OMC. L'Union des producteurs suisses (UPS) et l'Union suisse des paysans (USP) furent les fers de lance du mouvement, dont les représentants ont pu rencontrer, en vain, le directeur de l'OMC Mike Moore. Réclamant un moratoire sur les négociations en matière agricole entre pays membres de l'organisation – avec l'élimination progressive des subventions à l'ordre du jour –, les syndicats n'ont pas obtenu satisfaction et ont dénoncé le manque de transparence de l'organisation.¹

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 19.12.2000
FRANÇOIS BARRAS

Pour l'année 2000, **chaque exploitant agricole a touché 38 300 francs de paiements directs**. Le budget prévoyait à ce titre la somme de 2,321 milliards de francs. Il suit ainsi la courbe croissante de ces dernières années: deux rapports des Offices fédéraux de l'agriculture et de la statistique ont montré que la somme totale des paiements directs a subi une augmentation de 10,7% entre 1996 et 1999, passant de 2,061 à 2,285 milliards de francs. Toujours selon cette étude, la production finale durant la même période, s'est abaissée de 8,003 à 7,270 milliards de francs (-9,2%). Les prix à la production en 1999 auraient été de 23% inférieurs à ceux de 1990-92, alors que les prix à la consommation ont augmenté de 4% durant la même période. En fin d'année, **les agriculteurs de l'Union des producteurs suisses (UPS) ont mené une action d'éclat en bloquant deux grandes centrales de distribution de Coop**. Ils ont réclamé une nouvelle appréciation de l'évolution des prix des produits frais. Pour Coop, les prix payés sur ces denrées sont de 30 à 50% plus chers que dans les pays voisins: le distributeur voulait parvenir à une baisse de 20% des prix accordés aux producteurs, échelonnée sur cinq ans. Face à la rebuffade de ces derniers, l'entreprise a accepté l'ouverture de négociations début 2001.²

GERICHTSVERFAHREN
DATUM: 22.08.2002
ROMAIN CLIVAZ

Les auteurs des **blocages des centres de distribution de Coop** à La Chaux-de-Fonds et de Migros à Marin ont été condamnés par le Tribunal de police de La Chaux-de-Fonds à des amendes allant du franc symbolique à 300 francs. Ils ont été reconnus coupables de contrainte. La violation de domicile n'a pas été retenue. C'est le conseiller national neuchâtelois Fernand Cuche (pe) qui a été le plus sévèrement condamné. Ces opérations, impliquant 46 paysans jurassiens et neuchâtelois, avaient été organisées par le syndicat paysan romand Uniterre. Le tribunal a reconnu les difficultés financières des producteurs de viande bovine et ainsi considéré comme légitime leur action. Il a toutefois estimé que les moyens d'expression choisis étaient illicites.³

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 02.09.2002
ROMAIN CLIVAZ

De nombreuses manifestations paysannes ont eu lieu durant l'année sous revue. L'Union Suisse des Paysans (USP) a organisé durant le mois d'août une semaine de protestation contre la politique agricole du gouvernement et annoncé la tenue de cinq manifestations dans toute la Suisse. La plus spectaculaire des actions a certainement été celle du syndicat paysan Uniterre **devant le chalet du conseiller fédéral Pascal Couchepin**. Emmenés par le conseiller national Fernand Cuche (pe, NE), les agriculteurs ont planté des panneaux didactiques le long d'un chemin afin de rappeler au responsable de la politique agricole la précarité de leur situation. Cette manifestation s'est déroulée sans incident.⁴

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 18.11.2005
ELIE BURGOS

Près de **10 000 agriculteurs suisses ont manifesté** sur la Place fédérale à Berne, à la mi-novembre, pour protester contre la baisse des prix, la libéralisation excessive de l'agriculture, la politique agricole fédérale 2008-2011 et la politique à l'égard de l'OMC. Contrairement à la dernière grande manifestation paysanne à Berne, en 1996, celle-ci n'a pas donné lieu à des heurts ou des affrontements avec les forces de l'ordre.⁵

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 31.08.2009
ELIE BURGOS

L'année sous revue a été marquée par de **fortes tensions au niveau de la politique agricole** en Suisse, principalement en lien avec les négociations en cours en vue d'un accord de libre-échange avec l'UE et l'ouverture du marché laitier avec la sortie du système des contingents laitiers au 1er mai. Dans ce contexte, **près de 2000 paysans ont manifesté au mois d'août** à Sempach (LU) contre la politique agricole et la baisse du prix du lait. Cette manifestation n'était pas organisée par l'UPS ou l'Interprofession du lait, mais par l'UDC et des petits comités de paysans, ce qui peut expliquer la faible participation. Les paysans demandaient l'abandon immédiat des négociations en vue d'un accord de libre-échange agricole avec l'UE et la mise en place d'un dispositif imposant à tout le marché laitier une réglementation des quantités. Un communiqué de presse de l'UDC, largement repris par la presse, avait chiffré le nombre de manifestants à plus de 10 000.⁶

Forstwirtschaft

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 06.04.2004
ELIE BURGOS

Plus de **1800 gardes forestiers de toute la Suisse ont manifesté** fin mars à Berne contre les coupes budgétaires de la Confédération dans l'entretien des forêts protectrices préconisées par le programme forestier suisse. Les forestiers alpins ont quant à eux protesté pour les mêmes raisons et déposé une pétition à Berne munies de 43 000 signatures. Celle-ci demandait au Conseil fédéral de reconnaître l'importance des forêts de protection et de renoncer aux coupes budgétaires au détriment des cantons de montagne et périphériques.⁷

Internationale Landwirtschaftspolitik

PETITION / EINGABE / BESCHWERDE
DATUM: 27.07.2005
ELIE BURGOS

Les maraîchers suisses, soutenus par l'USP, Bio Suisse et les fédérations romande et suisse alémanique de consommateurs, ont déposé à la Chancellerie fédérale une **pétition** munie de 30 000 signatures. Cette dernière réclame le maintien d'une production de légumes suisses, garante de fraîcheur, de qualité et de respect de l'environnement. Le but des pétitionnaires était de faire pression sur le Conseil fédéral, afin qu'il ne consente pas à des concessions majeures lors de négociations qui ont repris en milieu d'année à l'OMC. Plusieurs manifestations ont eu lieu en juillet, dont une qui a réuni 500 agriculteurs suisses, norvégiens, japonais, coréens et de quelques autres pays, devant le siège de l'OMC à Genève.⁸

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 31.12.1995
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Tierische Produktion

Les producteurs de viande porcine, soutenus par l'Union des producteurs suisses (UPS), ont bloqué en fin d'année à plusieurs reprises des centres de distribution et commerciaux Migros et Coop ainsi que des centres d'abattage travaillant pour ces deux firmes agro-alimentaires. Accusant les deux distributeurs d'être les principaux responsables – du fait de la position de force dont ils jouissent sur la marché porcine (70 pourcent de parts de marché) – de la baisse de CHF 3.80 à 3.20 du prix d'achat auprès des producteurs du kilo de porc, les paysans ont voulu ainsi forcer Coop et Migros à rehausser le prix de la viande porcine (ainsi que bovine) au niveau de 1994. Les producteurs ont fait valoir que cette baisse des prix rendait leur situation intenable et qu'elle était d'autant plus inacceptable que les distributeurs ne la répercutaient pas sur les prix à la consommation – ce qui aurait permis de relancer la consommation de viande porcine en chute libre ces dernières années. Ces accusations ont notamment été relayées par le conseiller national Maurer (udc, ZH), qui a affirmé dans la presse que les deux distributeurs s'étaient mis d'accord pour imposer les prix de la viande aux paysans. Les deux géants du commerce alimentaire ont vivement réagi à ces critiques, Migros déposant même plainte pour les pertes engendrées par les blocus. Les deux distributeurs ont affirmé que c'était la production excédentaire des paysans qui était à l'origine de la baisse des prix. Après négociations avec une délégation paysanne emmenée par le conseiller national Binder (udc, ZH), Coop et Migros ont certes accepté d'acheter la viande porcine aux producteurs au prix 1994 (ainsi que de diminuer leurs importations de viande étrangère). Dans un second temps cependant, les deux distributeurs ont décidé de baisser à nouveau le prix à CHF 3.40, ce qui a provoqué de nouvelles actions de blocage de la part des paysans.⁹

MOTION
DATUM: 30.08.2000
FRANÇOIS BARRAS

Autre inquiétude: une étude publiée par l'OFAG ouvre les perspectives d'une libéralisation accrue du contingentement laitier actuel. Selon cette analyse, il faudrait que les producteurs de lait suisses réduisent leurs frais de production d'au moins 25 centimes par litre, afin de s'aligner sur le marché de l'UE. Cet effort impliquerait une augmentation de la production moyenne de 100 000 kilos par an, et une redéfinition de l'économie laitière en région de montagne, toujours moins compétitive par la taille réduite de ses exploitations. Sans attendre le développement concret de ces projections, une délégation de l'UPS a bloqué une filiale de Migros pour protester contre la politique des prix fixés par les grands distributeurs. En début d'année, le gouvernement avait pourtant fait un premier geste en renforçant son aide aux fromagers, en prenant en charge le 10% du prix payé par ceux-ci pour un litre de lait. En contrepartie, la Confédération a réduit, parfois de moitié, l'aide à l'exportation des fromages suisses. A relever enfin le rejet au National d'une motion Baumann (pe, BE) qui proposait de supprimer purement et simplement le contingentement laitier, selon lui source d'iniquité en matière de commerce et de production du lait. Le Conseil fédéral avait contré cette initiative en rappelant que le contingentement laitier représentait un appui important aux modalités inédites du marché nouvellement libéralisé, principalement vis-à-vis de l'UE et de son propre régime de contingentements très strictes, et que ce système avait déjà bénéficié d'une souplesse accrue dans son fonctionnement avec la mise en pratique de la nouvelle économie agricole, en mai 1999. Ces arguments ont convaincu la Chambre du peuple qui a rejeté la motion Baumann par 79 votes contre 34.¹⁰

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 29.11.2001
FRANÇOIS BARRAS

Sur un autre plan, les producteurs romands de bœuf ont aussi fait front contre les grands distributeurs suisses, accusés de bénéficier de marges bien trop importantes par rapport aux leurs. Selon l'OFAG, celles-ci étaient les plus élevées depuis onze ans. Uniterre (anciennement UPS) a ainsi adressé un ultimatum aux grands distributeurs, les assignant à relever le prix du kilo de bœuf à son niveau d'octobre 2000. Deux semaines plus tard, les éleveurs sont passés à l'action en bloquant durant quatre jours une importante centrale de la Migros à Ecublens (VD) et de Coop à la Chaux-de-Fonds (NE). Les grands distributeurs n'ont pas accepté d'accorder les 2 francs supplémentaires par kilo de viande réclamés par les manifestants et ont porté plainte contre Uniterre. Le syndicat romand, dénonçant l'attitude de retrait de l'USP, s'est vu en première instance interdit d'entraver dorénavant la Migros, au risque de se voir notifier des condamnations individuelles.¹¹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 06.02.2002
ROMAIN CLIVAZ

C'est en février que la **Commission de la concurrence (Comco)** s'est intéressée au marché de la viande. Elle a ouvert une enquête sur les pratiques de certaines entreprises actives dans le **commerce de la viande de porc**. La Comco s'est montrée préoccupée par des indices d'accords illicites passés à l'occasion de conférences téléphoniques et de rencontres régulières. L'autorité fédérale s'est également intéressée au **comportement des entreprises Micarna (Migros) et Bell (Coop)**. Actives dans la transformation, elles étaient soupçonnées d'abuser d'une position dominante collective. L'augmentation de la marge brute de l'industrie de transformation et du commerce de détail (30% au cours des deux dernières années), qui n'a bénéficié ni aux producteurs et ni aux consommateurs, semblait devoir confirmer ces suppositions. C'est une enquête d'avril 2001, ouverte à la suite de la plainte de l'association des producteurs de porcs Suisseporcs, qui a révélé des premiers indices d'entente. Les manifestations de producteurs des derniers mois avaient précisément pour objet cette progression des marges non répercutées. La procédure de la Comco était toujours pendante en fin d'année.¹²

PETITION / EINGABE / BESCHWERDE
DATUM: 17.10.2002
ROMAIN CLIVAZ

Les éleveurs de moutons, par l'intermédiaire de la Fédération suisse d'élevage ovin, ont lancé un appel à la Confédération pour qu'elle maintienne son soutien aux producteurs suisses. Cette aide est réalisée par l'intermédiaire de l'obligation pour la Centrale de la laine indigène de récupérer le produit de la tonte. La suppression progressive, et totale dès 2004, de l'aide publique est prévue par la PA 2002. Les producteurs redoutent de devoir purement et simplement détruire la production si un prix minimal de reprise n'est pas garanti par les autorités. Les éleveurs proposent la définition d'un contrat de prestation et une indemnisation dans le cadre du projet PA 2007. Une **pétition pour le maintien de la Centrale suisse de la laine indigène** a par ailleurs été déposée dans le courant du mois d'octobre à la Chancellerie fédérale par la coopérative européenne Longo Mai. Localisée à Niederönz dans le canton de Berne, la centrale est menacée de fermeture par la fin du soutien fédéral à ce secteur. Pour marquer l'événement, une manifestation a été organisée par Longo Mai le jour du dépôt du texte. Le syndicat paysan Uniterre, représenté par le conseiller national Fernand Cuche (pe, NE), ainsi que la Fédération suisse d'élevage ovin y ont participé. Les pétitionnaires étaient accompagnés d'environ 200 moutons sur la place fédérale.¹³

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 31.12.2005
ELIE BURGOS

L'année sous revue a été marquée par une **nouvelle baisse du prix du lait**, sous l'influence de la politique des bas prix pratiquée par les grands distributeurs tels que Coop ou Migros. Alors que des transformateurs du produit, comme les centrales d'achat laitières Emmi ou la Laiterie centrale argovienne (Aargauer Zentralmolkerei AZM), ont acheté le kilo de lait entre 74,45 (Emmi) et 75,5 centimes en moyenne aux producteurs durant l'année laitière 2003/2004, ces dernières ont décidé d'abaisser ces tarifs à partir du 1er mai. L'AZM a annoncé une baisse de 3,5 centimes par kilo et Emmi de 2,7 centimes. Notons que le mouvement de baisse du prix du lait a également été suivi par la société Hochdorf Nutritec SA, qui transforme 10% du lait en Suisse. La société a décidé d'abaisser le prix du lait payé au producteur de 2,5 centimes par kilo à partir du 1er mai 2005. La société Cremo s'est alignée en décidant d'une baisse de 2,8 centimes. La Fédération des producteurs suisses de lait (PSL) s'est élevée contre cette diminution du prix du lait payé au producteur. L'idée d'un boycott, sous forme d'une grève de l'approvisionnement des transformateurs de lait, soutenue par certains paysans, a cependant été rejetée par la PSL, ainsi que par l'USP. Ces dernières ont affirmé que les paysans étaient pourtant prêts à accepter une diminution des tarifs, mais qui ne devait pas dépasser 1,5 centime par kilo. C'est dans ce contexte relativement tendu que 700 paysans ont manifesté devant le siège de la société Emmi à Lucerne. Ils revendiquaient que celle-ci revienne sur sa décision de baisse de prix, et ont réitéré leurs menaces de boycott.¹⁴

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 20.12.2008
ELIE BURGOS

L'année sous revue a été marquée par de **vives tensions sur le marché laitier national**. Au vu de l'augmentation récente et importante des coûts de production de lait (les fourrages ayant renchéri de 15%, le carburant de 18% et les engrais de 30%), la Fédération des producteurs suisses de lait (FPSL) a demandé une augmentation substantielle du prix du lait en début d'année, le producteur étant payé 75 centimes par litre. Au mois de mai, les négociations entre producteurs et transformateurs n'ont pas abouti, ces derniers refusant toute augmentation du prix payé aux premiers. Fin juin, dans la lignée des revendications identiques des producteurs de lait de plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, Pays-Bas et Belgique) et des grèves qui y ont été

lancées, deux organisations agricoles (Uniterre en Suisse romande et la Bäuerliche Interessengruppe für Marktkampf (Big-M) en Suisse alémanique) ont lancé une « grève du lait », afin de tenter de faire entendre leurs revendications. Cinq jours après le démarrage de ces mouvements, la FPSL, réunie en assemblée extraordinaire, a lancé un ultimatum aux quatre plus grands transformateurs de lait du pays (Emmi, Cremo, Elsa et Hochdorf-Swissmilk), les menaçant de rejoindre la grève si une hausse substantielle des prix n'était pas acceptée. Sous la menace, les principales centrales laitières ont finalement accepté de verser six centimes de plus par kilo de lait aux producteurs (l'accord étant valable six mois à partir du 1er juillet), mettant ainsi fin à une grève de sept jours. Le commerce de détail a rapidement annoncé une répercussion de cette hausse sur le prix des produits laitiers. Cette hausse des prix payés aux producteurs a cependant été remise en question au mois de novembre, ceux-ci enregistrant alors des baisses de l'ordre de 3,5 à 4,5 centimes par litre de lait payé. Les centrales laitières ont justifié ces « retenues » (et non « baisse de prix », selon leurs termes) par la surproduction et la baisse des prix à l'étranger. Anticipant la libéralisation totale du marché laitier en 2009, certaines centrales laitières ont encore fait chuter les prix payés au producteur, afin, selon elles, que les produits suisses restent compétitifs et soient capables de garder des parts de marché face aux produits importés.¹⁵

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 21.10.2009
ELIE BURGOS

Comme en 2008, l'année sous revue a été marquée par une **situation très tendue sur le marché laitier suisse**. Elle s'explique, entre autres, par la survenance de deux événements majeurs, conjugués aux craintes suscitées par l'accord de libre-échange en négociation avec l'UE.

En premier lieu, la **fin des contingents laitiers** au 1er mai, après 32 ans d'existence, a généré une certaine insécurité pour les producteurs de lait. Bien qu'ils aient eu des années pour se préparer à cette fin annoncée du contingentement, ces derniers ont eu énormément de peine à mettre en place sereinement des structures de gestion de l'offre qui leur permettent d'éviter les écueils de cette réforme du marché national, et notamment les risques de surproduction pouvant entraîner une baisse des prix du marché. En second lieu, **le prix du lait industriel a connu une très forte baisse** en Suisse, d'environ 20 à 25 centimes par kilo à partir du mois de juillet, sous l'effet d'une surproduction de l'ordre de 5% au niveau national et d'une baisse des prix au niveau mondial.

Pour tenter de faire face à ces changements, producteurs de lait, transformateurs et grands distributeurs ont décidé – non sans difficultés – de se regrouper, au sein de l'**Interprofession du lait** (IP-lait). Cette nouvelle plate-forme de la branche laitière regroupe une cinquantaine d'organisations de producteurs et d'entreprises de la branche, dont Migros et Coop. Son objectif principal est de ramener une certaine stabilité sur le marché laitier (au travers d'une gestion de l'offre) et de la sérénité parmi les acteurs du secteur. Sous la présidence ad interim de Hansjörg Walter, le président de l'USP, l'IP lait a mis en place au mois d'octobre un **système de gestion du marché à trois échelons** dans lequel ses membres pourront négocier leur lait. Premier échelon : les transformateurs devront annoncer les quantités dont ils ont impérativement besoin et s'engager à les prendre en charge au travers de contrats d'une durée minimale d'un an (« lait contractuel »). Deuxième échelon : le lait excédentaire sera négocié en bourse selon le principe de l'offre et de la demande. Les transformateurs s'engageant là encore à l'utiliser (« lait de bourse »). Troisième échelon : en cas d'excédents trop importants, la matière première sera prise en charge aux conditions du marché mondiales, bien moins avantageuses, et exporté sans protection ni soutien (« lait d'allégement »). L'IP lait s'est en outre engagée à publier un indice du prix du lait, qui restera cependant indicatif, la fixation du prix du kilo de lait restant une négociation entre producteurs et transformateurs.

A l'instar de l'année précédente, une « **grève du lait** » a été lancée en septembre par plusieurs centaines de producteurs révoltés contre la chute des prix du lait, à l'appel de l'organisation agricole Uniterre (soutenue par l'USP). Les paysans protestaient contre la baisse du prix du lait. Ce mouvement, suivi avant tout en Suisse romande, n'a pas eu la même ampleur que celui de l'année précédente.¹⁶

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 16.07.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

L'année sous revue a vu de nombreuses tensions se cristalliser autour de l'**Interprofession du lait (IP-Lait)** entraînant l'organisation de manifestations. En début d'année, le comité de l'IP-Lait a pour la première fois convenu d'un indice des quantités contractuelles pour le lait d'industrie (c.-à-d. non transformé en fromage). Lors des négociations, la Fédération suisse des producteurs de lait (FSPL) n'a pas pu obtenir d'augmentation du prix à la production face à l'opposition des commerçants et des transformateurs. Toutefois, afin de permettre une augmentation des prix en Suisse, l'IP-Lait a décidé de réduire les stocks de beurre de 3000 tonnes en les exportant au prix du marché mondial. Les transformateurs ont accepté de couvrir quatre millions de francs des coûts d'exportation et les producteurs onze millions. Parmi ces derniers, 80% des coûts doivent être couverts par les organisations ayant augmenté leur production les années précédentes. Par ailleurs, après que l'OFAG a constaté que les prix à la production ont baissé de 18% alors que cette baisse n'a que partiellement été répercutée sur le prix de vente (13%), les syndicats de producteurs ont dénoncé la non utilisation des instruments de régulation existants et l'absence de solution s'attaquant au cœur du problème. En juin, l'IP-Lait a finalement recommandé une augmentation de trois centimes du prix à la production atteignant alors 65 centimes le kilo. Uniterre a toutefois rappelé que l'indice n'a aucune force contraignante et que les prix réels oscillent entre 50 et 54 centimes le kilo.¹⁷

Pflanzliche Produktion

MOTION
DATUM: 05.06.2001
FRANÇOIS BARRAS

Suivant déjà les prescriptions du gouvernement, l'Interprofession du vin suisse (IVS) a proposé un **abaissement des limites de rendement** et a chargé deux commissions d'étudier les conséquences d'une telle mesure. L'IVS a mis en garde contre les excédents chroniques de la production viticole suisse, qui plombe son image de marque et se répercute sur les prix. Un avis suivi par la Fédération suisse des vigneronnes (FSV) qui a proposé une limitation du chasselas et du riesling-sylvaner, de 1,4 à 1,2 kilos au mètre carré. Au niveau parlementaire, John Dupraz (prd, GE) a déposé une motion dans le même sens. Ces mesures n'ont pas été du goût des vigneronnes vaudoises et genevoises, qui ont porté leurs revendications à Berne: 150 tracteurs ont ainsi bloqué la Place fédérale, afin de protester contre les coûts et les pertes occasionnés par l'égrappage de leurs vignes, et de réclamer une réduction de l'importation de vins étrangers pour protéger la production indigène. Selon la FSV, les importations de vin blanc ont augmenté de 30% en une année, passant de 5,5 à 7,2 millions de litres. Après trois jours de campement, les manifestants sont repartis bredouilles, Pascal Couchepin étant resté ferme sur ses positions non interventionnistes. Il a cependant reçu une délégation vigneronne quelques semaines plus tard, à laquelle il a annoncé diverses mesures de soutien, comme la possibilité d'avancer à 2002, au lieu de 2004, les aides de reconversion variétale du vignoble pour diversifier l'offre des vins suisses.¹⁸

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 14.07.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

En juillet, des manifestations se sont déroulées à Genève, Zurich et Berne contre la décision de l'OFAG de **baïsser les droits de douane sur les farines de blés importées**. En effet, les coûts de production des farines indigènes sont plus élevés en raison de réglementations plus strictes en Suisse. De la sorte, les farines importées sont devenues plus compétitives.¹⁹

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 09.09.2015
LAURA SALATHE

Auf einem Feld in Kirchberg im Kanton Bern kam es im Herbst 2015 zu einer **Demonstration für höhere Preise bei Zuckerrüben**. Rund 2000 Rübenanbauende brachten ihren Missmut über den Preiserfall bei den Zuckerrüben zum Ausdruck. Da sich der Preis für Zucker durch die bilateralen Verträge mit der EU auf einem sehr tiefen Niveau befände, sei es für die inländischen Betriebe kaum noch möglich, gewinnbringend Zuckerrüben anzupflanzen. Aus diesem Grund forderten die Demonstrierenden den Bundesrat auf, einen durch Zölle geschützten minimalen Zuckerpreis für die Schweiz einzuführen, und hielten das Parlament dazu an, die einen Tag zuvor eingereichte parlamentarische Initiative von Jacques Bourgeois (fdp, FR, pa. lv. 15.479) zu unterstützen. Wenn sich nichts ändere, drohe die Zuckerwirtschaft aus der Schweiz zu verschwinden, so die Befürchtung der Demonstrierenden.²⁰

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 03.09.2014
LAURA SALATHE

Lebensmittel

Da das geltende Recht zur Landesversorgung noch aus dem Jahr 1982 und somit aus den Zeiten des Kalten Krieges stammte, machte sich der Bundesrat 2014 daran, eine **Revision des Landesversorgungsgesetzes** einzuleiten. Unter dem Begriff der „Landesversorgung“ wird im Gesetz die permanente Gewährleistung der Verfügbarkeit von für Wirtschaft und Gesellschaft essentiellen Gütern und Dienstleistungen verstanden.

Weil sich die gesellschaftlichen und wirtschaftlichen Umstände in den letzten 30 Jahren sowohl global als auch national stark verändert hatten, ging es darum die Gesetzesgrundlage an die gegenwärtigen Bedingungen anzupassen.

Die Grundsätze des bis anhin geltenden Rechts sollten zwar bestehen bleiben, jedoch sollten die im Gesetz geregelten Instrumente so dynamisiert werden, dass eine schnellere Reaktion auf Mangellagen aller Art möglich werden würde. Im Entwurf wurde weiterhin an der Zusammenarbeit zwischen Staat und Wirtschaft festgehalten. Auch die Pflichtlagerhaltung sollte weiter bestehen bleiben. Diese sieht vor, dass bestimmte Teile der Privatwirtschaft verpflichtet werden, vom Staat festgelegte Mengen an Gütern für Notlagen auf Lager zu halten, um diese im Notfall strukturiert abgeben zu können. Aus der Vernehmlassung resultierte aber der Wunsch nach einer leichten Anpassung der Finanzierung der Pflichtlagerhaltung, welche in den Entwurf des Bundesrates aufgenommen wurde. Weiterhin soll die Pflichtlagerhaltung über sogenannte Garantiefonds aus privaten Mitteln gedeckt werden. Neu aber sollte die Gesetzgebung zulassen, dass der Bund Lagerkosten übernehmen kann, falls die Mittel aus den Fonds in Einzelfällen nicht ausreichen.

Während die alte Gesetzgebung eine Unterscheidung zwischen sogenannten schweren Mangellagen und der wirtschaftlichen Landesverteidigung vornahm, wurde im überarbeiteten Entwurf diese Kategorisierung weggelassen. Die Ursache der Notlage sei für die Organisation der Notversorgung hinfallig, so die Argumentation. Als Hauptziel der vorgeschlagenen Gesetzesänderung nannte der Bundesrat in seiner Botschaft eine Modernisierung der Rechtslage, welche ein rascheres, gezielteres und flexibleres Reagieren auf drohende und bereits vorhandene schwere Mangellagen ermöglicht, um die Schweizer Bevölkerung und deren Wirtschaft auch im Ernstfall versorgen zu können.²¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 18.03.2015
LAURA SALATHE

Der Ständerat bekam als Erstrat die Gelegenheit, zur **Revision des Landesversorgungsgesetzes** Stellung zu nehmen. Grossmehrheitlich wurden sowohl das Bestreben der Revision als auch der Entwurf des Bundesrates unterstützt. Abweichungen gab es nur in wenigen Punkten. Während die meisten Anpassungen den Gesetzesentwurf vor allem in gewissen Punkten präzisierten, wurde auch über ein paar inhaltliche Punkte diskutiert.

Ein Vorschlag einer Kommissionsminderheit forderte beispielsweise, dass Importe aus den am wenigsten fortgeschrittenen Entwicklungsländern der Welt (LDC) von der Beteiligung an den Garantiefonds befreit werden sollen. Dies wurde knapp abgelehnt, vermutlich auch weil der Bundesrat versicherte, dass es dazu schon spezielle Vereinbarungen gebe.

Angenommen hat der Ständerat einen Antrag, welcher klar festhält, dass bei Fragen der Landesversorgung der Bundesrat für die Koordination der Departemente zuständig ist und das Eidgenössische Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung (WBF) die Federführung erhält. Dies soll dabei helfen, in einer Krisensituation effizient agieren zu können. Da bei Fragen der wirtschaftlichen Landesversorgung schnell viele verschiedene Departemente betroffen sind, ermöglicht diese Präzisierung eine schnelle und klare Aufgabenzuweisung. Nach der Behandlung aller Anträge und einstimmiger Annahme des Entwurfes in der Gesamtabstimmung wurde die Revision an den Nationalrat weitergegeben.²²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 09.03.2016
LAURA SALATHE

Für ausgiebige Diskussionen zur **Revision des Landesversorgungsgesetzes** sorgte im Nationalrat ein Antrag der Kommissionsmehrheit. Dieser forderte, dass im Gesetz festgehalten werde, dass es nicht zulässig ist, auf inländische Nahrungs- und Futtermittel sowie Saat- und Pflanzgut Garantiefondbeiträge zu erheben. Somit soll bei den Abgaben für den Garantiefonds eine Ausnahme für die Landwirtschaft geschaffen werden. Begründet wurde der Antrag damit, dass die hiesige Landwirtschaft nicht mit zusätzlichen Steuern belastet werden solle. Für diese Ausnahme zu Gunsten der Landwirtschaft sprachen sich die Fraktionen der Grünen, der SVP sowie eine Mehrheit der CVP aus. Dagegen argumentierten der Bundesrat, die Fraktionen der SP, der FDP

und der Grünliberalen, dass es unfair und nicht zielführend sei, hier für einzelne Branchen eine Ausnahmeregelung zu schaffen. Die Unterstützer der Landwirtschaft setzten sich bei der Abstimmung durch und der Antrag wurde mit 115 zu 78 Stimmen bei keiner Enthaltung deutlich angenommen.

Eine ähnliche Diskussion stellte sich auch beim Artikel, welcher die Versorgung mit Holz regeln soll. Der Entwurf des Bundesrates sah vor, dass der Bundesrat zur Gewährleistung der Landesversorgung eine vermehrte Nutzung der Wälder anordnen kann. Um diese Kosten zu decken, soll es der Forstwirtschaftsbranche ermöglicht werden, einen Ausgleichsfond zu schaffen. Mit dieser Regelung waren einige Kommissionsmitglieder nicht einverstanden und stellten zwei Minderheitsanträge. Der Erste sah vor, dass die Kosten, welche durch die vom Bund angeordnete zusätzliche Nutzung entstehen und nicht durch den Erlös gedeckt werden, vom Bund übernommen werden müssen. Der zweite Vorschlag forderte, die Absätze zur Beteiligung der Forstwirtschaft komplett zu streichen und somit die Forstwirtschaft – ähnlich wie zuvor die Landwirtschaft – von der finanziellen Beteiligung an der wirtschaftlichen Landesversorgung loszusprechen. Der zweite Minderheitsantrag wurde vom Nationalrat bestätigt. Mit diesen Anpassungen ging der Entwurf wieder zurück an den Ständerat ins Differenzbereinigungsverfahren.²³

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 17.06.2016
LAURA SALATHE

Nachdem der Ständerat in der ersten Sitzung des Differenzbereinigungsverfahrens ohne lange Diskussion entschieden hatte, an seinem ersten Beschluss festzuhalten, kam die **Revision des Landesversorgungsgesetzes** wieder zurück in den Nationalrat. In der zweiten Besprechung ging der Nationalrat einen Kompromiss ein und liess von der Bevorzugung der Holzwirtschaft ab. Dies wurde möglich, weil die geschlossene Grünliberale Fraktion sowie ein grosser Teil der Freisinnigen Fraktion den Kurs wechselten und in der zweiten Abstimmung dafür einstanden, dem Ständerat zu folgen. So wurde im Gesetz festgehalten, dass die Holzbranche die Möglichkeit erhält, die Kosten, die durch eine potentielle Mehrnutzung im Krisenfall entstehen könnten, durch einen Ausgleichsfond zu decken. Falls ein solcher Ausgleichsfond geschaffen wird, kann der Bundesrat Forstwirtschaftsbetriebe, die sich nicht am Fonds beteiligen, dazu verpflichten, Beiträge zu leisten. Weiterhin hielt der Nationalrat aber an seinem Standpunkt fest, auf einheimische landwirtschaftliche Produkte keine Garantiefondsbeiträge zu erheben.

Mit dieser letzten Differenz gelangte der Entwurf dann wieder in den Ständerat. Kommissionspräsident Isidor Baumann (cvp, UR) erläuterte, dass die Kommission die Differenz nochmals beraten habe und ihr dabei zusätzlich eine Berechnung des Schweizerischen Bauernverbandes sowie eine Stellungnahme des WBF bzw. BWL zur Verfügung standen. Unter Berücksichtigung dieser Zahlen sowie von weiteren, bereits im Nationalrat hervorgebrachten Argumenten kam die Mehrheit der Kommission zum Schluss, dass es Sinn mache, dem Vorschlag des Nationalrates zu folgen. Nachdem Bundesrat Schneider-Ammann nochmals dazu aufgefordert hatte, beim Entwurf des Bundesrates zu bleiben und keine Branche zu bevorzugen, kam es zur Abstimmung. Mit 23 zu 17 Stimmen entschied die Mehrheit der Ständeratsmitglieder, dem Nationalrat zu folgen und damit die letzte Differenz zu begleichen. Somit stand also fest, dass auf inländische Nahrungs- und Futtermittel sowie Saat- und Pflanzgut keine Garantiefondsbeiträge erhoben werden.

In der Schlussabstimmung wurde das Bundesgesetz über die wirtschaftliche Landesversorgung von beiden Räten ohne weitere Diskussion angenommen. Die Verhandlung über das neue Landesversorgungsgesetz erregte kaum mediale Aufmerksamkeit. Die Referendumsfrist verstrich ungenutzt und die Gesetzesrevision trat am 01. Juni 2017 in Kraft.²⁴

MOTION

DATUM: 15.06.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Tierhaltung, -versuche und -schutz

Le Conseil des Etats a modifié une motion de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-CN) concernant les mesures visant à **réguler la population des oiseaux piscivores** et à indemniser les dégâts causés à la pêche professionnelle. Elle charge désormais l'office fédéral compétent de réviser les ordonnances correspondantes afin de prévenir les dommages causés à la pêche professionnelle mais sans élaborer de mesures d'indemnisation. La chambre basse a adhéré à la proposition de la chambre haute. Parallèlement, l'Association suisse pour la protection des oiseaux et Helvetia Nostra ont fait recours contre l'ordonnance de l'Office fédéral de l'environnement qui a autorisé les cantons concernés à intervenir. Ils demandent l'élaboration d'une étude scientifique sur la question. En mai, les pêcheurs professionnels du lac de Neuchâtel ont organisé une manifestation exigeant la régulation de la population de cormoran.²⁵

1) Presse du 24.3.00.; Presse du 7.12.00; Lib., 6.4.00.

2) LT, 5.8.00; presse du 22.11.00 (rapports); LT, 19.12.00 (revendications). Voir aussi «Rapport agricole» et «Reflets de l'agriculture suisse», publiés par les Offices fédéraux de l'agriculture et de la statistique.

3) Presse du 22.8.03.

4) LT, 7.8.02 et presse du 8.8.02 (manifestation devant le chalet de Pascal Couchepin); presse du 23.8 (annonce de l'USP de cinq grandes manifestations), du 24.8 (manifestation à Morges, VD), du 26.8 (4000 paysans manifestent à Beromünster, LU) et du 2.9.02 (plus de 1000 paysans manifestent à Fehraltorf, ZH); Bund, 2.9.02 (environ 5000 paysans manifestent dans la région d'Ittigen, BE).

5) Presse des 17-18.11.05.

6) Lib., 26.8.09; SGT, 31.8.09 (manifestation Sempach).

7) Bund et 24h, 29.3.04.; QJ, 6.4.04.

8) LT et NF, 24.6.05 (pétition); presse du 27.7.05 (manifestations).

9) NQ et Bund, 20.9.95; NZZ, 21.9.95; presse du 20.11 au 23.11 et du mois de décembre 1995.

10) BO CN, 2000, p. 685 s.; LT, 30.8.00.; Lib., 9.2.00.; Presse du 9.3.00.

11) TG, 8.9.01 (marges); 24h, 24.10.01 (ultimatum); presse du 6 au 10.11.01 (blocus); LT, 29.11.01 (plainte).

12) Presse du 6.2.02.

13) Presse du 17.10.02.; Presse du 30.1.02.

14) Presse des 6.4 (AZM) et 14.4.05 (Fédération des producteurs suisses de lait); NZZ, 15.4.05; Bund et SGT, 16.4.05 (AZM);

presse du 21.4.05 (manifestation Emmi, USP); NZZ, 22.4.05; Lib., 4.6.05.

15) NZZ, 1.2.08; TG, 2.2.08 (revendications); Lib. et NZZ, 17.4.08 (FPFL); LT et NZZ, 23.5.08 (échec des négociations); presse des 29 et 30.5.08 (grève Uniterre et Big-M); LT et Lib., 2.6.08 (ultimatum FPFL), presse du 4.6.08 (accord); LT, 10.7.08 (hausse des prix des produits laitiers); Lib., 6.11.08 et NZZ, 20.12.08 (baisse des prix).

16) Presse du 2.5. (fin des contingents laitiers) et du 30.6.09 (naissance de l'IP lait); NZZ, 25.7.09, Lib., 20.10.09 et presse du 21.10.09 (système des trois piliers); LT, 16.9.09, NZZ, 21.9.09, Lib., 22.9.09 et LT, 23.9.09 (grève du lait).

17) Lib., 30.1, 18.2 (indice des quantités), 22.4 (non application des mesures), 6.5, 7.5 et 8.5.10 (beurre); LT, 2.2.10 (indice des quantités); NZZ, 3.6 (beurre) et 15.7.10 (manifestations); QJ, 22.6.10 (augmentation); Blick, 16.7.10 (manifestations); DFE, Communiqué de presse, 26.2.10 (prix du lait).

18) TG, 9.2.01 (IVS); NF, 28.4.01 (FSV); presse du 10.5.01 (motion Dupraz); presse du 11.9.01 (manifestation); 24h, 27.9.01 (mesures).

19) TG, 14.7.10.

20) BZ, 9.9.15; Blick, NZZ, 10.9.15; NZZ, 28.11., 14.12.15; Blick, 29.12.15

21) BBI, 2014, S. 7119 ff.

22) AB SR, 2015, S. 245 ff.

23) AB NR, 2016, S. 286 ff.

24) AB NR, 2016, S. 1213; AB NR, 2016, S. 923 ff.; AB SR, 2016, S. 159; AB SR, 2016, S. 483 f.; AB SR, 2016, S. 569

25) BO CE, 2010, p. 186 ss.; BO CN, 2010, p. 998 s.; LT, 24.4.10 (recours); Lib., 25.5.10 (manifestation); Exp., 28.5.10 (TF).